

Prime ❤️ naissance

MONTANT:

10% du Plafond Mensuel de la
Sécurité
Sociale

(PMSS = 4005€ au 1^{er} janvier 2026,
ce plafond est revalorisé chaque
année)

**SOIT UNE PRIME DE
400,5€.**

Doublement de l'indemnité en cas
de naissances multiples.

COMMENT PERCEVOIR LA PRIME :

Envoyez à votre mutuelle :

- Un acte de naissance original
- Une attestation de la sécurité sociale où figure le nom de l'enfant

📱 RESTEZ CONNECTÉS
Avec la CFTC

🌐 Site internet

📘 Facebook

📷 Instagram

🎵 TikTok

Une question ?
DEMANDEZ À
Claire !

